

Prédire la renonciation à la libération conditionnelle provinciale au Québec

ADAJ

Stéphanie Lord, candidate à la M.Sc. & Chloé Leclerc, Ph.D.
Université de Montréal

Université
de Montréal

Introduction

Dans le système correctionnel provincial du Québec, les détenus purgeant une peine de six mois ou plus deviennent admissibles à la libération conditionnelle au tiers de leur peine et sont automatiquement convoqués à une audience devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), sauf s'ils y renoncent.

La proportion de renonciation, qui était de 44 % en 2015-2016 (CQLC, 2016), est très élevée depuis plusieurs années, mais la CQLC ne sait pas exactement pourquoi. Le Protecteur du citoyen (2014) a d'ailleurs souligné les impacts de la renonciation (p. ex.: gestion de la population carcérale, sécurité publique) et a insisté sur la nécessité de documenter les motifs de renonciation et de la faire diminuer.

Par ailleurs, les études sur la renonciation sont peu nombreuses, ont été réalisées pour le Service correctionnel du Canada (Cabana, Beauchamp, Emeno et Bottos, 2009) ou aux États-Unis (Best, Wodahl et Holmes, 2014; Ostermann, 2011) et n'incluent aucune analyse pour des sous-groupes de la population carcérale.

L'objectif général de l'étude présentée était d'identifier les détenus provinciaux du Québec susceptibles de renoncer à la libération conditionnelle. Plus précisément, il s'agissait :

- d'identifier les facteurs liés aux caractéristiques sociodémographiques, au profil délinquant, au séjour en détention et aux parcours correctionnels antérieurs qui permettent de prédire la renonciation;
- de déterminer si ces facteurs varient selon le sexe et l'ethnicité (autochtone ou non).

Méthodologie

Les données proviennent des dossiers informatisés des détenus pris en charge par les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec. Les participants représentent l'ensemble des détenus provinciaux du Québec admissibles à la libération conditionnelle en 2014-2015 ($N = 3\,460$). Les analyses présentées incluent seulement les détenus évalués avec le LS/CMI ($N = 2\,597$).

La renonciation est une variable dichotomique. Les variables indépendantes sont des variables dichotomiques, catégorielles ou continues qui distinguaient les détenus renonçant à la libération conditionnelle dans les études de Cabana *et al.* (2009) et d'Ostermann (2011) ou qui n'ont pas encore été testées.

Compte tenu des objectifs de recherche et du type de variables utilisé, des régressions logistiques ont été effectuées. Les analyses ont été réalisées en séparant d'abord les hommes et les femmes, puis les Autochtones et les allochtones.

Résultats

Tableau I : Régression – hommes ($N = 2404$)

	Exp(B)
Âge : 18 à 20 ans	1,358
Âge : 60 ans et plus	0,950
Travaillait au moment du délit	0,789*
Autochtone	2,569***
Logement précaire	1,470*
Risque de récidive	1,080***
Recommandation positive	0,248***
Probation après la prison	1,275*
% de bonnes classifications = 73,1	
R ² de Nagelkerke = 0,325 ***	

* $p < 0,05$ *** $p < 0,001$

Tableau II : Régression – femmes ($N = 187$)

	Exp(B)
Autochtone	0,501
Type de délit : contre la personne	0,971
Type de délit : lié aux stupéfiants	0,364†
Type de délit : autre	0,690
Risque de récidive	1,047†
Durée de la peine : 1 an à 1 ½ an	0,711
Durée de la peine : 1 ½ an et +	0,146**
Recommandation positive	0,141***
% de bonnes classifications = 78,6	
R ² de Nagelkerke = 0,386 ***	

† $p < 0,10$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

Tableau III: Régression – allochtones ($N = 2426$)

	Exp(B)
Âge : 18 à 20 ans	1,232
Âge : 60 ans et plus	1,281
Travaillait au moment du délit	0,775*
État civil : divorcé	0,646
État civil : marié	0,456*
État civil : séparé	0,822
État civil : veuf	1,056
Femme	1,084
Type de délit : contre la personne	1,309
Type de délit : sexuel	3,160
Type de délit : lié aux stupéfiants	0,927
Type de délit : autre	0,737*
Risque de récidive	1,081***
Durée de la peine : 1 an à 1 ½ an	0,784*
Durée de la peine : 1 ½ an ou +	0,739*
Recommandation positive	0,249***
% de bonnes classifications = 73,7	
R ² de Nagelkerke = 0,327 ***	

* $p < 0,05$ *** $p < 0,001$

Tableau IV: Régression – Autochtones ($N = 171$)

	Exp(B)
Femme	0,237*
Peines dans la communauté : 1	0,180*
Peines dans la communauté : 2	0,647
Peines dans la communauté : 3 ou +	0,310*
Risque de récidive	1,096**
Durée de la peine : 1 an à 1 ½ an	2,375†
Durée de la peine : 1 ½ an ou +	1,100
Recommandation positive	0,298***
Probation après la prison	2,024†
% de bonnes classifications = 73,7	
R ² de Nagelkerke = 0,305 ***	

† $p < 0,10$ * $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p = 0,001$

- Les variables significatives sont nombreuses, mais varient en fonction du groupe.
- Pour les hommes et les femmes, la recommandation est significative, et le risque de récidive est significatif pour les hommes et marginalement significatif pour les femmes.
- Pour les allochtones et les Autochtones, le risque de récidive et la recommandation sont significatifs, et la durée de la peine de plus d'un an est significative pour les premiers et marginalement significative pour les seconds.
- Dans tous les cas, une augmentation du risque de récidive s'accompagne d'une probabilité plus élevée de renoncer, alors qu'une recommandation positive fait diminuer cette probabilité de trois à sept fois selon le groupe.

Note

Les propos présentés sont émis à titre personnel et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère de la Sécurité publique ou des Services correctionnels du Québec.

Conclusion

- Diverses variables liées aux caractéristiques sociodémographiques, au profil délinquant, au séjour en détention et aux parcours correctionnels antérieurs prédisent la renonciation, mais elles diffèrent selon le **sexe** et l'**ethnicité** (autochtone ou allochtone).
- On constate à la fois des similitudes et des différences entre les résultats obtenus et ceux de Cabana *et al.* (2009) et d'Ostermann (2011), ce qui s'explique probablement par des différences de contexte, de population et de méthodologie. La relation entre le risque de récidive et la renonciation est une similarité.
- Le **risque de récidive** et la **recommandation** sont significatifs (ou marginalement significatifs) pour tous les groupes. Plus le risque est élevé, plus la probabilité de renoncer est élevée. Une recommandation positive fait quant à elle diminuer fortement cette probabilité.
- Ces relations pourraient s'expliquer par l'évaluation que font les détenus de leurs chances de se faire octroyer la libération conditionnelle ou de la réussir, ou par leur intérêt pour la libération conditionnelle. Ces hypothèses reflètent des motifs de renonciation évoqués dans la littérature (Best *et al.*, 2014; Cabana *et al.*, 2009).
- D'autres recherches sont en cours pour connaître les raisons exactes qui incitent les détenus à renoncer ainsi que l'impact de facteurs **dynamiques** ou **contextuels**.

Remerciements

Cette recherche a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada



Références

- Best, B. L., Wodahl, E. J. et Holmes, M. D. (2014). Waiving away the chance of freedom: Exploring why prisoners decide against applying for parole. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 58(3), 320-347. doi: 10.1177/0306624X12470812
- Cabana, T., Beauchamp, T., Emeno, K. et Bottos, S. (2009). *Renonciations, reports et retraits: perspectives des délinquants, des agents de libération conditionnelle et de la Commission nationale des libérations conditionnelles* (Rapport n° R-193). Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/recherche/092/r193-fra.pdf>
- Commission québécoise des libérations conditionnelles. (2016). *Rapport annuel de gestion 2015-2016*. Repéré à https://www.cqlc.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/RAG_2015-2016-CQLC.pdf
- Ostermann, M. (2011). Parole? Nope, not for me: Voluntarily maxing out of prison. *Crime & Delinquency*, 57(5), 686-708. doi: 10.1177/0011128710372194
- Protecteur du citoyen. (2014). *Rapport annuel d'activités 2013-2014*. Repéré à https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_annuels/2013-2014/rapport-annuel-protecteur-2013-2014-FR.pdf